

ATTESTATION INDIVIDUELLE DE FORMATION

Je soussigné **Gilles TATI**, Directeur

Atteste que : [MILLOT Loic](#)

A suivi une formation : R489 - Chariots à conducteur porté

Catégories :



PROCARIST

- Gerbeur haut. > 1,20 m - Frontal de capacité 6 tonnes

Fait à Saint Ouen l'Aumône
le 18/12/2025

Dates : 2025-12-17

Durée :

Cette attestation est délivrée pour valoir ce que de droit



Titulaire :

MILLOT Loic

Date de naissance :
01/08/2000

AUTORISATION DE CONDUITE R489 - Chariots à conducteur porté

CAT - Type		N° du CACES	NOM Prénom du testeur Épreuves pratiques	Obtention Echéance
01A	Transpalette Préparateur haut. 1,20 m	-----	-----	----- -----
01B	Gerbeur haut. > 1,20 m	2025.12.R489.01B.4878	Nicolas GIRARDIN	17/12/2025 16/12/2030
02A	Porteur de capacité 2 tonnes	-----	-----	----- -----
02B	Tracteur de capacité 25 tonnes	-----	-----	----- -----
003	Frontal de capacité 6 tonnes	2025.12.R489.003.4879	Nicolas GIRARDIN	17/12/2025 16/12/2030
004	Frontal de capacité > 6 tonnes	-----	-----	----- -----
005	A mât rétractable	-----	-----	----- -----
006	Poste de cond. élevable haut. > 1,20m	-----	-----	----- -----
007	Hors production	-----	-----	----- -----
-----	-----	-----	-----	----- -----
-----	-----	-----	-----	----- -----



Titulaire :

MILLLOT Logic

Date de naissance :
01/08/2000

Signataire

Gilles TATI, Directeur



Besoin de conserver une trace digitale de votre permis CACES ? Vous pouvez le retrouver et le partager en suivant ce lien : https://drive.google.com/drive/u/0/folders/1ioSkixW81TKVOUpL7Qsm7QW5jc_hXvnD

Ou tout simplement en scannant ce QR-code

CACES sécurisé par

Digiforma

Le logiciel tout-en-un de la formation



Consignes de conduite et de sécurité

1. L'utilisation des équipements de protection individuelle
Le chef d'entreprise doit mettre à la disposition de son personnel les équipements de protection individuelle adaptés et s'assurer de leur port :
- gants,
- chaussures de sécurité,
- etc ...
2. Interdictions relatives à l'utilisation des engins
Ne jamais lever une charge supérieure à la capacité de l'engin.
Des mesures efficaces doivent être prises pour empêcher l'utilisation des engins par du personnel non autorisé pendant une absence momentanée de l'opérateur titulaire.
Par exemple, les clés de contact des engins seront attribuées aux seuls opérateurs autorisés qui doivent les retirer du tableau de bord même pour une absence momentanée.
Le transport de personnes à l'aide d'un engin non aménagé à cet effet est interdit.

CACES sécurisé par

Digiforma

Le logiciel tout-en-un de la formation



Document recto / verso

Toute copie doit comporter les deux faces

Titulaire :

MILLOT Loic

Signature du titulaire

**Délivrée le 18/12/2025
par : CFC 95 PROCARIST**

AUTORISATION DE CONDUITE

Valide jusqu'au

Signature et Cachet de l'employeur

Formation et évaluation :
CFC 95 PROCARIST
37, avenue des Béthunes
95310 Saint Ouen l'Aumône

L'employeur atteste que le titulaire connaît les lieux et les instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation
Signature du Médecin du Travail

Titulaire :

MILLOT Loic

CACES ® numéro(s) :

2025.12.R489.01B.4878

2025.12.R489.003.4879

Délivré par :

CFC 95 PROCARIST

95310 Saint Ouen l'Aumône

Inscrit dans la base INRS sous le n° :

FR096750-1



Pour vérifier la validité de ce(s) CACES® [employeurs] ou pour éditer l'attestation correspondante [titulaire] consulter la base de données CACES® sur le site : <http://www.ameli.fr>

Document recto / verso. Toute copie doit comporter les deux faces.



PROCARIST

CFC 95 PROCARIST

37, avenue des Béthunes

95310 Saint Ouen l'Aumône

CACES ®

La marque CACES ® est protégée par un dépôt à l'INPI sous le numéro 03.3237295